RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

SGAMI OUEST

Route des Essarts
76350 OISSEL

76 OISSEL - Ecole Nationale de Police - Création d'une soute à munitions bâtiment 38

Date d’émission 29/07/2026
N° d’affaire : 260510590000024
Référence chrono : CT/10590/0726/0596
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D’AFFAIRE

David PASQUIER
Tél. +33 6 25 57 35 06
Email : david.pasquier@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION ROUEN
Pôle Construction&Immobilier Normandie
97 Rue Francois Jacob - Bât. D
76230 ISNEAUVILLE
+33 2 32 19 61 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **6**
3.1. Partenaires de l’opération 6
3.2. Données de l’affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **7**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **8**
5.1. Analyse de Risque 8
5.2. Evaluation de conformité 8
6. ANALYSE DE RISQUE **10**
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants 10
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables 11
7. EVALUATION DE CONFORMITE **12**
7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels 13

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°260510590000024, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L’identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l’analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l’ouvrage ou de l’élément d’équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d’évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l’ouvrage, tels que des dommages matériels, l’impact sur sa pérennité et son usage normal.

L’évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d’un défaut d’application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
David PASQUIER **Responsable d'Affaire**	

Ce rapport a été édité par : David Pasquier

Ce rapport a été transmis à :

- Pauline Soula / pauline.soula@interieur.gouv.fr
- Cyrille Lemeille / cyrille.lemeille@volume-architectes.com

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

Maître d'ouvrage
Pauline Soula SGAMI OUEST Route des Essarts 76350 OISSEL

Architecte - Maître d'œuvre
Cyrille Lemeille VOLUME ARCHITECTES 60 rue des Hacquets 76230 QUINCAMPOIX

Bureau d'études
BET électricité IPH BET Rue Pierre Gassendi 76150 LA VAUPALIERE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L’OUVRAGE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Transformation d'un hangar existant de 1500 m² environ en soute à munitions: - couverture neuve en bacs acier sur charpente existante; - reprises des parements béton extérieurs dégradés et enduit sur béton ou maçonnerie; - installation électrique neuve; - création d'une installation de désenfumage.

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
PRO-DCE EXISTANT BAT 38-40-Elevation des façades.pdf	24/07/2026
PRO-DCE PROJET BAT 38-80-Elevation des façades.pdf	24/07/2026
PRO-DCE EXISTANT BAT 38-10-Plan de situation.pdf	24/07/2026
PRO-DCE PROJET BAT 38-60-Plan de masse.pdf	24/07/2026
PRO-DCE EXISTANT BAT 38-20-Plan de masse.pdf	24/07/2026
PRO-DCE EXISTANT BAT 38-50-Coupe du bâtiment.pdf	24/07/2026
PRO-DCE EXISTANT BAT 38-30-Plan de rez-de-chaussée.pdf	24/07/2026
PRO-DCE PROJET BAT 38-90-PIC.pdf	24/07/2026
PRO-DCE PROJET BAT 38-70-Plan de rez-de-chaussée et coupe.pdf	24/07/2026
CCTP LOT 02 - VRD.pdf	24/07/2026
CCTP LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES.pdf	24/07/2026
CCTP LOT 01 - DESAMIANTAGE.pdf	24/07/2026
CCTP LOT 00 - Clauses communes.pdf	24/07/2026
CCTP LOT 03 - DEMOLITION-GROS OEUVRE.pdf	24/07/2026
CCTP LOT ELECTRICITE REVB.pdf	24/07/2026
CCTP LOT 04 - COUVERTURE - DESENFUMAGE.pdf	24/07/2026
Plans IPH ELEC - DCE.pdf	24/07/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS *Remplacement d'une couverture en tôle fibrociment par une couverture en bacs métallique, bilan de charges prévu à la charge de l'entreprise.* *Local destiné au stockage en racks de munition.*	S	**La charge d'exploitation du local est à définir; elle est à comparer aux charges liées aux exploitations précédentes afin de vérifier la compatibilité du dallage existant avec la destination prévue.**	13
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
COUVERTURE *Couverture en bacs acier non isolée sur charpente existante.* *Création de chevêtres pour lanterneaux de désenfumage.* *Gouttières et descentes d'eau pluviales neuves en zinc, note de calcul prévue à la charge de l'entreprise.*	S	**La ventilation de la sous-face de couverture devra être assurée.** **Les dispositions prévues pour limiter les risques de condensation en sous-face restent à préciser.**	6

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
DESENFUMAGE			
Désenfumage naturel *Désenfumage naturel du bâtiment de 1500 m² environ, prévu conforme à l'IT 246.* *Création de 2 cantons.* *Exutoires en point haut de couverture, avec*	S	**> Un calcul de surface de désenfumage a été réalisé. Les surfaces calculées sont des surfaces utiles (SUE), les dimensions géométriques des lanterneaux proposés sur plan risquent**	23

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
commande pneumatique. *Amenées d'air par les portes sectionnelles.*		**de s'avérer insuffisantes pour obtenir ces surfaces utiles.** **> Chaque canton devra avoir une commande de désenfumage unique et distincte, les circuits pneumatiques devant être séparés en 2 étant donnée la surface des cantons.**	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS			
Existence de documents définissant de manière précise ce programme	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			
Existence de documents définissant les existants *Plans architecte de l'existant.*	F		
Examen de l'état apparent des existants *Examen visuel réalisé le 29/07/2026.* *Charpente béton intérieure sans désordres apparents, pannes métalliques.* *Poteaux et éléments béton extérieurs avec de nombreux éclats et aciers apparents.* *Maçonnerie de remplissage localement fissurée.*	PM		
COMPATIBILITÉ DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS *Reprise des ouvrages béton extérieurs prévue.* *Enduit sur béton et maçonnerie existants.* *Couverture remplacée.*	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS *Remplacement d'une couverture en tôle fibrociment par une couverture en bacs métallique, bilan de charges prévu à la charge de l'entreprise.* *Local destiné au stockage en racks de munition.*	S	**La charge d'exploitation du local est à définir; elle est à comparer aux charges liées aux exploitations précédentes afin de vérifier la compatibilité du dallage existant avec la destination prévue.**	13

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DALLAGES *Réparation des défauts de surface du dallage existant au mortier fibré.*	F		
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT *Reprise des parements béton extérieurs existants: élimination des zones non adhérentes, ouverture des fissures, passivation et protection des aciers apparents, rebouchage au mortier.*	F		
Ouverture de baie dans les murs maçonnés existants avec linteau en béton armé.	F		
Bouchement des baies en façades existante en maçonnerie de blocs béton.	F		
COUVERTURE *Couverture en bacs acier non isolée sur charpente existante.* *Création de chevêtres pour lanterneaux de désenfumage.* *Gouttières et descentes d'eau pluviales neuves en zinc, note de calcul prévue à la charge de l'entreprise.*	S	**La ventilation de la sous-face de couverture devra être assurée.** **Les dispositions prévues pour limiter les risques de condensation en sous-face restent à préciser.**	6
ENDUITS TRADITIONNELS *Enduit monocouche sur maçonnerie neuve et existante, et sur poteaux béton existants.* *Préparation du support et entoilage prévus.*	F		
FERMETURES *Portes sectionnelles neuves en façade, lames métalliques isolées.* *Portes piétonnes métalliques neuves.*	F		
CLOISONS *Ecran de cantonnement en bacs et ossature métallique repris sur la charpente béton existante.*	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS *Bâtiment de stockage dont l'accès est réservé au personnel du site, et classé Bâtiment à Usage Professionnel. Une hypothèse d'effectif inférieur à 19 personnes est prise en compte.*	PM		
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Conception des bâtiments et locaux			
Dispositions pour l'accès de l'extérieur et l'intervention des Services de Secours	F		
DEGAGEMENTS			
Conception	F		
Dimensionnement des dégagements			
Lieux recevant moins de 20 personnes *2 portes de 1 unité de passage chacune.*	F		
Distances maximales à parcourir	F		
Caractéristiques des portes d'évacuation *Portes avec contrôle d'accès asservies à l'alarme.*	F		
Signalisation des dégagements et espaces d'attentes éventuels	F		
Eclairage de sécurité	F		
DESENFUMAGE			
Locaux concernés			
Locaux au rez-de-chaussée de plus de 300 m²	F		
Désenfumage naturel *Désenfumage naturel du bâtiment de 1500 m² environ, prévu conforme à l'IT 246.* *Création de 2 cantons.* *Exutoires en point haut de couverture, avec commande pneumatique.* *Amenées d'air par les portes sectionnelles.*	S	**> Un calcul de surface de désenfumage a été réalisé. Les surfaces calculées sont des surfaces utiles (SUE), les dimensions géométriques des lanterneaux proposés sur plan risquent de s'avérer insuffisantes pour obtenir ces surfaces utiles.** **> Chaque canton devra avoir une commande de désenfumage unique et distincte, les circuits pneumatiques devant être séparés en 2 étant donnée la surface des cantons.**	23

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	F		
Conformité des matériels	F		
Mode de pose des canalisations	F		
Séparation des sources d'énergie	F		
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs	F		
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT	F		
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS	F		
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	F		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs	PM	Des extincteurs en nombre suffisant devront être prévus dans le local avant exploitation.	
ALARME SONORE *Alarme de type 4.*	F		
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES			
PORTES ET PORTAILS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU DE GARAGE *Portes sectionnelles certifiées CE.*	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet